

en Europe pour pouvoir le prêter à son tour. N'importe qui pourrait se mettre banquier, s'il avait un crédit suffisant. Il pourrait prêter de l'argent à tous ses voisins et se faire une quantité d'amis s'il avait le privilège d'obtenir de l'argent avec le crédit de l'Etat.

Le Gouvernement aurait pu attendre d'avoir payé ses propres dettes. Je regrette d'avoir à parler sur ce ton, mais à moins que la résolution ne soit considérablement modifiée, je serai dans l'obligation de voter contre.

M. PERLEY: J'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Finances. Je vois dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour—page 3837, des "Débats", qu'il a dit:

Nous admettons donc qu'en assurant à la compagnie l'avantage de contracter cet emprunt, nous prenons au pair des valeurs qu'elle ne pouvait pas placer au pair, et cela à raison de 4 p. 100, quand elle ne pouvait emprunter elle-même à ce taux, et quand le Gouvernement a eu à payer, récemment plus de 4 p. 100.

J'aimerais à savoir s'il existe une raison au monde pour nous engager à prêter cet argent au Grand-Tronc-Pacifique à un taux inférieur à celui que nous avons à payer.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Il ne s'ensuit pas nécessairement que nous prêtons à un taux moindre que celui que nous payons, car si nous sommes obligés d'emprunter nous pourrions peut-être le faire à moins de 4 p. 100 et alors nous réaliserions un profit. Mais même si nous devions payer plus de 4 p. 100, ce serait une aide pour la compagnie.

Au cours du débat on a soulevé plusieurs questions de droit auxquelles je ne voudrais pas répondre sans préparation. Elles méritent d'être prises en considération et si après examen elles sont reconnues sérieuses, il en sera tenu compte.

Mais ce que j'ai surtout dans l'idée en ce moment, c'est que ces garanties que nous proposons d'accepter, quel que soit leur rang, ont une valeur marchande en ce moment d'au moins 90 p. 100 de leur pleine valeur. Une partie de ces valeurs a été vendue à ce prix dernièrement.

M. AMES: Et 70 p. 100 de l'émission sont rentrés entre les mains des financiers qui s'étaient chargés de placer l'emplacement.

L'hon. M. FIELDING: La même devise arrive pour les meilleures valeurs. Je dis que le seul risque que nous aurons est la différence entre le pair et la cote du marché, environ 10 p. 100. A l'heure qu'il est nous pourrions mettre ces valeurs sur le marché et réaliser 90 p. 100 de la somme qu'elles représentent, moins peut-être, certains frais de commission.

M. AMES: La compagnie pourrait-elle placer son emprunt à 90 p. 100?

M. T. CHISHOLM.

L'hon. M. FIELDING: Je crois qu'elle n'aurait pas pu le faire il y a un mois, mais le marché financier s'est amélioré depuis. Il est inutile de discuter sur le rang qu'occuperaient nos garanties. Toutes ces questions ont été étudiées et sont connues des financiers qui ont fixé la cote des valeurs et elles sont aujourd'hui cotées à 90 p. 100.

M. AMES: Ces explications du ministre changent toute la nature de l'opération. On nous avait d'abord demandé de consentir à ce prêt, pour venir en aide à la compagnie.

Tel est le fardeau qu'impose la dernière partie de la lettre de M. Hays. Au point de vue financier, l'opération n'a rien de bien recommandable. Si la compagnie pouvait négocier ces obligations à 10 p. 100 seulement de perte, il ne serait pas nécessaire de se porter à son aide.

L'hon. M. FIELDING: Je considère au contraire que la vente à très bas prix de ces obligations serait préjudiciable à l'entreprise et, d'une manière générale, au bon renom de la compagnie; et puis, le risque que nous courons ne dépasse pas 10 pour 100. Je n'hésite pas à dire que la valeur de ces effets réside principalement dans la garantie du Grand-Tronc. Si les obligations portant hypothèque n'ont guère de valeur aujourd'hui, je considère qu'elles en acquerront avec les années.

Mais si malgré la garantie du Grand-Tronc, ces effets n'inspirent pas assez de confiance pour que les capitalistes les prennent au pair, nous comptons que l'amélioration de l'état de l'entreprise devant résulter de l'avancement des travaux, la mise en exploitation de la section des prairies et d'autres parties du chemin, le développement du pays, l'amélioration des affaires et de la situation financière auront pour effet de donner à ces obligations leur valeur réelle, et c'est pour cela que nous les prenons au pair. Tout ce que nous risquons, c'est l'écart entre le pair des obligations et le prix qu'on en pourrait obtenir aujourd'hui. S'il fallait les vendre aujourd'hui, je conviens que ce serait à perte; mais si nous invitons la Chambre à agréer ce projet de résolution, c'est que nous comptons que lorsque le prêt arrivera à échéance, les obligations auront atteint le pair et que, partant, il n'y a aucun risque à courir.

M. PERLEY: Est-ce à dire que les obligations données en garantie du prêt de l'Etat seront les mêmes que celles que l'on a récemment offertes à 90 et dont le public n'a pas voulu?

L'hon. M. FIELDING: Peu m'importe que le public en ait voulu ou non; j'ai dit qu'elles sont à peu près semblables aux autres en ce que ce sont des obligations du